
Documents sauvegardés

Mercredi 19 octobre 2016 à 4 h 29

3 documents

EUROPRESSE.COM

Ce document est réservé à l'usage exclusif de l'utilisateur désigné par Paris-Sciences-et-Lettres-Research-University et ne peut faire l'objet d'aucune autre utilisation ou diffusion auprès de tiers. • Tous droits réservés • Service fourni par CEDROM-SNi Inc.

Sommaire

Le Monde.fr	23 mai 2012 Hadopi fait une première victime à gauche	3
La Croix	28 juillet 2011 Réponses à Hadopi	4
Ouest-France	11 avril 2016 Une charge contre la Cour pénale internationale	5

Le Monde.fr

Nom de la source

Le Monde.fr

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Internationale

Provenance

France

Mercredi 23 mai 2012

Le Monde.fr • 249 mots

Hadopi fait une première victime à gauche

La nouvelle doctrine de la majorité sur la loi Hadopi n'est pas encore parfaitement fixée mais elle a déjà fait une victime. Juan Branco, 22 ans, principal collaborateur d'Aurélie Filippetti pendant la campagne, ne rejoindra pas le cabinet de la nouvelle ministre de la culture.

L'intéressé n'a pas bien pris la chose. Sur son compte Twitter, il a exprimé son amertume à coup de messages successifs.

Et fournit ses explications à cette disgrâce.

"A ceux qui se posent la question, la réponse la plus évidente semble être que j'ai servi de faire valoir 'ouverture société civile' anti-Hadopi. Dans le même temps que je lui construisais une légitimité et un enracinement dans les milieux culturels engagés et méfiants. Traçant les grands axes d'une politique culutrelle pour 2012 (par exemple l'acte 2 de l'exception culturelle, qui va être une boucherie, vient de moi). Une fois 'construite', légitimée et ayant un programme de gouvernement, elle croit pouvoir se débarasser sans frais de ceux qui inquiètent les lobbys. De là à 'retourner' en toute quiétude tout ce qui avait été préparé sur Hadopi, sur l'audiovisuel... We'll see [Nous verrons]."

Juan Branco défendait une vraie rupture. Supprimer la loi Hadopi et son volet répressif, mais aussi mettre en place de "nouveaux modes de rétribution". En clair, la licence globale, "dernier espoir d'une exception culturelle toujours plus fragilisée", écrivait-il. Les industries du disque et du cinéma y étaient farouchement opposées. Le candidat Hollande était resté plus que prudent sur le sujet, refusant de suivre Aurélie Filippetti sur ce terrain.

Il a manifestement tranché. *Exit* donc Juan Branco, jeune pousse de la gauche connectée qui, il y a quelques semaines, faisait le bonheur de l'hebdomadaire *Les Inrockuptibles* comme icône de la "génération Y". Et le fils du producteur de cinéma Paulo Branco de conclure : "Mon seul véritable regret actuel : ne pas avoir pu préparer l'hommage qu'il mérite à Serge Daney, mort le 12 juin, il y a vingt ans."

Le Monde.fr Nathaniel Herzberg

© 2012 Le Monde.fr. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 19 octobre 2016 à Paris-Sciences-et-Lettres-Research-University (15 lecteurs) à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20120523-LMF-1705472

DÉFENSEUR DE LA LICENCE GLOBALE




Nom de la source

La Croix

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

Jeudi 28 juillet 2011

La Croix • no. 39032 • 253 mots

A LIRE

Réponses à Hadopi

de Juan Branco Capricci, 92 p., 7,50

DANA Jean-Yves

En matière de culture, le destin de la Haute Autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi) sera l'un des enjeux de l'élection présidentielle à venir. Sur ce sujet sensible, qui touche aussi bien à la façon individuelle de consommer la culture et d'utiliser Internet qu'à notre obligation d'interrogation collective sur le financement - et le fonctionnement - de la création culturelle, les positions des acteurs politiques sont tranchées. Quand Nicolas Sarkozy, « père » de la Haute Autorité chargée d'organiser la riposte graduée, défend son principe, les candidats du Parti socialiste, eux, affirment leur intention de la supprimer et de changer le mode de rémunération des auteurs.

L'enjeu du débat tient à la fois à la légitimité et à l'efficacité d'Hadopi, comprend-on à la lecture du livre de Juan Branco, qui revient brièvement sur l'histoire de la création de la Haute Autorité (le double passage de la loi devant l'Assemblée nationale, puis sa révision par le Conseil constitutionnel...), tout en décrivant les manques du système, malgré un budget de fonctionnement de 12 millions d'euros par an. Juan Branco, bien sûr, n'est pas simple commentateur. Président du groupe de réflexion Jeune République, dédié aux politiques

publiques, il défend la licence globale qu'il juge sans alternative, tant économiquement que philosophiquement.

Son livre, utile au moment du débat, a les défauts des ouvrages militants qui donnent le sentiment de balayer les arguments d'en face, lesquels ne serviraient au fond qu'à enrichissement les gros producteurs. On lit, du coup, son embarras quand un Michel Piccoli semble approuver Hadopi dans une déclaration cosignée avec d'autres (Maxime Le Forestier, Juliette Gréco, Pierre Ardit...). Les choses ne sont pas si simples. Et l'on aurait aimé que l'auteur développe cette belle idée de « partage », un mot qu'il emploie régulièrement là où d'autres parlent de « piratage » sans que l'on sache quel comportement il recouvre de la part des internautes... Le livre propose enfin un entretien avec Jean-Luc Godard : « Le seul droit de l'auteur, c'est son devoir de créer », affirme le metteur en scène suisse.

© 2011 la Croix. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 19 octobre 2016 à Paris-Sciences-et-Lettres-Research-University (15 lecteurs) à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20110728-LC-assignment_69315



**Nom de la source**

Ouest-France

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Rennes, Bretagne, France

Lundi 11 avril 2016

Ouest-France • Toutes éditions • 137 mots

Une charge contre la Cour pénale internationale

Le 1er juillet 2002, la Cour pénale internationale (CPI) voit enfin le jour, à La Haye. Son rôle, ratifié par 123 États sur les 193 membres de l'ONU : juger les génocides, les crimes contre l'humanité, les crimes d'agression et les crimes de guerre. Quatorze ans plus tard, le bilan est maigre : sept enquêtes ouvertes, toutes en Afrique. Une seule condamnation : Thomas Lubanga, condamné à quatorze ans de prison pour avoir enrôlé des enfants soldats en République Démocratique du Congo. Dans *L'ordre et le monde* (Fayard, 256 pages, 18 €), Juan Branco, ancien assistant du procureur de la CPI, démontre que l'institution retient certaines enquêtes pour préserver l'intérêt de grandes puissances. Ainsi, s'interdit-elle d'enquêter en Afghanistan, en Irak ou en Palestine, non pour des raisons juridiques mais principalement pour des raisons géopolitiques.

© 2016 Ouest-France. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 19 octobre 2016 à Paris-Sciences-et-Lettres-Research-University (15 lecteurs) à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20160411-OF-71631449